



BUREAU DES MINES ET DE L'ÉNERGIE

VOLUME I

50
anniversaire

**PANORAMA DU SECTEUR MINIER
ET ÉNERGÉTIQUE HAÏTIEN
1975-2025**



PANORAMA DU SECTEUR MINIER ET ÉNERGÉTIQUE HAÏTIEN



Propos du Ministre des Travaux Publics Transports et Communications

À l'occasion du 50^e anniversaire de la création de l'Institut National des Ressources Minérales (INAREM), devenu aujourd'hui le Bureau des Mines et de l'Énergie (BME), je tiens à adresser mes plus vives félicitations à celles et ceux qui, en 1975, ont su poser les bases de cette nouvelle institution. Par leur vision et leur engagement, ils ont permis d'initier la mise en place d'outils stratégiques, ouvrant la voie à l'attraction d'investissements dans les secteurs minier et énergétique d'Haïti.

La commémoration du cinquantenaire constitue un moment historique agrémenté de défis et de réalisations qui méritent d'être revisités; période pendant laquelle l'institution a su avec gratitude et fierté évoluer, s'adapter et affiner ses missions pour accompagner les ambitions économiques de notre pays. Aujourd'hui encore, le BME continue de jouer un rôle central dans l'identification, la régulation et la valorisation des ressources minières et énergétiques par des interventions opportunes et responsables.

Parmi les actions phares les plus importantes en cours, je souhaite souligner l'élaboration d'un avant-projet de loi minière et de ses règlements d'application, destiné à offrir des conditions concurrentielles sur le plan international tout en maximisant les intérêts nationaux. Cette réforme est porteuse de la vision d'un secteur minier et énergétique plus attractif, mieux encadré, et créateur de valeur durable pour la nation en remplacement de celle de 1976 devenue obsolète et archaïque. La seconde action phare concerne la préparation d'un « Plan stratégique de développement du secteur minier » destiné à adapter la mission et la vision de l'institution aux nouvelles données de l'industrie minière, et à adopter des stratégies efficaces dans un contexte où les enjeux géopolitiques et la recherche de matériaux critiques sont liés aux besoins des nouvelles technologies.

Cette célébration est pour moi une occasion exceptionnelle de réaffirmer solennellement mon attachement profond à la rigueur, à la transparence et à une gouvernance responsable de nos ressources. C'est également le moment de rappeler la volonté ferme de la Présidence et de l'ensemble du gouvernement à accompagner le BME dans la consolidation de ses acquis, tout en renforçant ses capacités face aux défis géologiques et environnementaux qui contribuent à notre vulnérabilité territoriale.

Je tiens à saluer, en ce sens, la production d'un document commémoratif en deux volumes. Le premier, intitulé *Panorama du secteur minier et énergétique de 1975 à 2025*, dresse une rétrospective éclairante sur l'évolution de l'institution; le second, une *compilation d'articles scientifiques tirés de la revue Géominergie* du BME, explorant des thématiques techniques d'actualité. Il me plaît de féliciter également le travail effectué par l'Unité Technique de Sismologie (UTS) en matière de surveillance sismique pour une meilleure connaissance de cet aléa par la publication de bulletins sismiques mensuels, annuels et spéciaux comme service à la communauté à titre d'information et éventuellement de prévention.

Que cette célébration du cinquantenaire soit non seulement l'expression d'un hommage mérité, mais aussi un moment d'engagement collectif en faveur des prochaines décennies. Ensemble, redoublons d'efforts pour bâtir un secteur minier et énergétique fort, éthique, et résolument orienté vers le développement durable, au service des générations présentes et futures.

Raphaël HOSTY, Ing
Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications
Président du Conseil d'Administration
du Bureau des Mines et de l'Énergie



Mot du Directeur Général

Il est des moments dans l'histoire d'une institution qui méritent d'être célébrés avec solennité et fierté. Le cinquantième anniversaire est l'une de ces circonstances favorables où l'on s'arrête pour apprécier le chemin parcouru, réfléchir aux valeurs qui ont été nos références et envisager l'avenir avec ambition. À l'occasion de la commémoration du 50^e anniversaire de la création de l'Institut National des Ressources Minérales (INAREM), organisme de l'Administration publique institué par décret le 25 mars 1975 dans le but de relever les défis d'un secteur vital de l'économie, il nous apparaît indispensable de marquer ce carrefour historique d'un mémoire empreint de reconnaissance et d'espoir.

Dès ses débuts, l'INAREM a su s'imposer comme un instrument stratégique de développement. Conçu initialement pour promouvoir et réguler l'exploitation des ressources minières et énergétiques du pays, il avait pour vocation première de jouer un rôle prépondérant dans la mise en œuvre d'un développement durable et structuré. Rapidement, son champ d'action et son influence se sont étendus, passant par différentes phases institutionnelles qui témoignent de l'évolution et de l'adaptation de notre secteur aux impératifs contemporains : d'abord par sa transformation en Département des Mines et des Ressources Énergétiques (1978-1983), puis par sa reconfiguration en Ministère des Mines et des Ressources Énergétiques (1983-1986).

Au lendemain du 7 février 1986, le Ministère des Mines et des Ressources Énergétiques allait faire face à une autre réalité. En effet, par décret en date du 1^{er} août 1986, le Ministère fut transformé en Bureau des Mines et de l'Énergie (BME), organisme autonome à caractère administratif et scientifique, qui a poursuivi avec détermination la mission qui lui avait été confiée, en englobant désormais la gestion des risques géologiques. Ces évolutions étaient autant de réponses aux enjeux économiques et techniques d'un secteur en pleine mutation. En intégrant ces nouvelles dimensions, l'institution entend anticiper les défis liés à l'exploitation des ressources stratégiques et renforcer ainsi son rôle de pilier du développement national.

Aujourd'hui, cinquante (50) ans après ces débuts prometteurs, le BME se trouve à un moment charnière de son histoire. C'est avec une fierté mêlée d'humilité que le Bureau des Mines et de l'Énergie présente une double publication destinée à retracer ce parcours et à faire rayonner le savoir accumulé au fil des décennies.

Le premier volume, intitulé « Panorama du secteur minier et énergétique de 1975 à 2025 », propose, non seulement une rétrospective détaillée de l'évolution de l'institution, assortie des outils de communication élaborés pour promouvoir le secteur, une galerie de souvenirs photographiques mettant en lumière les acteurs et fonctionnaires dont l'engagement a façonné sa destinée, mais également un texte relatant quelques faits marquants de l'évolution du secteur minier et énergétique en Haïti.

Le second volume se présente comme une compilation d'articles issue de la revue de l'institution « Géominergie ». Ces textes éclairés et techniques présentent, sous des angles variés, les ressources minières et énergétiques au niveau national et ailleurs. Ils offrent ainsi une perspective approfondie sur les défis actuels et futurs du secteur, tout en servant de référentiel historique pour les décisions et initiatives qui ont jalonné le développement et le cheminement du BME. Il se veut à la fois le miroir des réalisations passées et la perspective d'une gestion intégrée.

Ce document, se prévalant d'un objectif à la fois patrimonial et informatif, a pour ambition de perpétuer l'histoire humaine et institutionnelle du secteur. Il consigne les jalons majeurs, les avancées techniques significatives, ainsi que les réformes législatives et administratives visant la mise en place d'une infrastructure opérationnelle et résiliente. Chaque page témoigne de l'engagement inébranlable de ceux qui ont su mettre leurs compétences et leur patriotisme au service de la nation.

En célébrant ce demi-siècle d'existence, la direction générale de l'institution réaffirme l'engagement envers l'excellence et l'innovation. La dynamique insufflée par ces cinquante (50) années ouvre la voie à de nouvelles ambitions pouvant répondre aux besoins d'un monde en perpétuelle évolution. Cet héritage, riche d'expériences et d'initiatives audacieuses, pose les fondations d'un avenir où le développement durable et la gestion rigoureuse des ressources se conjuguent pour atteindre et perpétuer le bien commun.

Aussi, la Direction générale invite l'ensemble des partenaires du BME, des professionnels, des experts et des simples citoyens à parcourir ces deux volumes. Que ce témoignage vibrant de l'histoire de l'institution inspire chacun d'entre vous à contribuer à l'essor continu de ce riche et prometteur secteur. Il s'agit de continuer Ensemble, continuons à écrire ensemble une nouvelle page d'histoire, en honorant le passé et en gardant une foi inébranlable dans l'avènement d'un futur prometteur.

La Direction générale vous remercie bien sincèrement de partager avec elle cette célébration combien significative. À travers le Panorama du Secteur minier et énergétique haïtien, elle espère vous transmettre l'esprit d'innovation, de rigueur et de passion qui caractérise l'Institution.

Claude Prépetit, Ing.
Directeur général



Aperçu historique de l'INAREM au BME

Bien avant la création, en 1975, de l'Institut National des Ressources Minérales (INAREM), le Gouvernement du Président Elie Lescot eut à instituer dans la loi minière du 20 décembre 1944, en son article 1er, un Bureau spécial au Département des Travaux Publics, dénommé « Bureau des Mines » placé sous le haut contrôle du Secrétaire d'État. Ce Bureau avait pour mission de contrôler et de surveiller les concessions minières. La Loi minière du 22 février 1968, édictée sous le Président François Duvalier, abrogea celle de Lescot et, dans ses dispositions générales, créa en son article 130, un Service spécial dénommé « Service de Géologie et des Mines », placé sous l'autorité immédiate du Secrétaire d'État de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural. Par la suite, ce Service fut transféré à la Direction des Ressources Naturelles de cette même Secrétairerie d'État et avait pour mission de superviser les exploitations minières de bauxite à Miragoâne et de cuivre aux Gonaïves.

À l'avènement du Président Jean-Claude Duvalier, en 1971, le Gouvernement prit la décision de renégocier avec la Reynolds Haïtian Mines (RHM) les termes financiers du contrat d'exploitation de la bauxite qui devait arriver d'ailleurs à expiration le 31 décembre 1973. À l'époque, la pénurie d'Haïtiens spécialisés dans les disciplines de la géologie minière et du génie minier était plus qu'une évidence. Cette situation a perduré pendant les périodes d'exploitation de la bauxite, débutées en 1957 par la RHM et du cuivre en 1963 par la SEDREN. Un certain anachronisme a donc poussé le secteur minier haïtien à échapper techniquement au contrôle de l'Administration publique haïtienne. Fort de cela, le Gouvernement de Duvalier fit appel aux compétences haïtiennes qui évoluaient à l'extérieur du pays et les invita à venir participer aux travaux de négociations avec la RHM et à l'implantation d'une structure administrative véritablement adéquate. Ingénieurs de mines, ingénieurs géologues, ingénieurs chimistes, administrateurs miniers, commencèrent à rentrer au pays juste à temps pour la reprise des nouvelles négociations avec la RHM.



Dans la même foulée, il fut créé, en 1974, à la Faculté des Sciences (FDS) de l'Université d'État d'Haïti (UEH), une Section de Géologie appliquée à la recherche minière. Pour mémoire, la première promotion d'ingénieurs et de géologues formée au niveau de cette Section, entre 1974 et 1976, était constituée des étudiants suivants : Dieuseul Anglade, Cyrille Hilaire, Laisner Jean-Charles, Louis Honoré Pierre, Claude Prépétit, Fritz Rameau et Saint Louis Mildor, pour la FDS et Béatrice Antoine, Léopold Berlanger, Roberte Bien-Aimé, Claude Jean-Poix, Marie Carmel Riché et Wilfrid Saint-Jean pour l'École Normale Supérieure (ENS). Avant l'instauration de cette nouvelle Section, plusieurs géologues ont été formés à la FDS dans le cadre du Programme de Géologie de la Section des sciences

naturelles (Biologie-Géologie- Chimie). Marie Gisele Pierre-Antoine a été la première diplômée de ce Programme, suivie par Loctamard Antilus et Suzie Nonez. Quelques années plus tard, le Programme de chimie vit le jour. L'Ingénieur Myrtho Coquillo se retrouva parmi les premiers chimistes diplômés de ce Programme. Parallèlement à la création de la Section de Géologie à la FDS, en 1974, sur recommandation du Doyen de cette Faculté, l'Ingénieur Maurice Latortue, deux Ingénieurs, Yves Fritz Joseph et Briand Lafalaise, furent envoyés en France pour recevoir une formation spécialisée en géologie minière dans le cadre de l'exécution du Projet minier en Haïti, récemment mis en exécution et toujours logé au DARNDR. Ils ont intégré l'INAREM en 1976, de retour en France.

À compter de l'année 1974, bon nombre de géologues de l'INAREM avaient aussi bénéficié de bourses d'études en France et aux Etats-Unis, au terme de leur formation à la FDS ou à l'ENS. En raison de leur spécialisation, notamment en géologie structurale, pétrographie, minéralogie, matériaux, géologie minière, géochimie, pédologie, planification énergétique, chimie, etc., ils contribuèrent au développement et à la diversification des différentes Unités de l'INAREM.

Par décret en date du 25 mars 1975, le Président Jean-Claude Duvalier créa l'Institut National des Ressources Minérales (INAREM), un organisme permanent et autonome relevant directement de son autorité. Cet organisme devait remplacer le Service de géologie et des mines logé à la Direction des Ressources Naturelles du DARNDR. L'INAREM a commencé à fonctionner le 1^{er} juillet 1975 avec à sa tête un Coordonnateur, en l'occurrence, M. Henri P. Bayard, ayant rang de Secrétaire d'État, encadré par une structure technique et administrative intégrant des professionnels haïtiens formés à l'extérieur, notamment, Yves Fritz Joseph et Briand Lafalaise et ceux fraîchement diplômés de la Faculté des Sciences et de l'École Normale Supérieure de l'UEH. Pour mémoire, il convient de citer quelques personnalités qui ont porté sur les fonts baptismaux cette institution nouvellement créée en 1975 : Fritz Pierre-Louis, Géologue et Vice-Doyen de la FDS, premier Directeur de la Direction des ressources énergétiques, Michel Carl Simon, Ingénieur minier, premier Directeur de la Direction des mines et carrières, Gaston Georges, Jr., Ingénieur Géologue, premier Directeur de la Direction de la prospection et de recherches géologiques, Pierre Mathurin, Administrateur, premier Directeur de la Direction administrative, Pétion Roy, Ingénieur chimiste, premier Directeur du Laboratoire de chimie et de géochimie. Cette équipe de pionniers allait être renforcée par des cadres techniques, administratifs et juridiques dont Jean René Destin, Briand Lafalaise, Yves Fritz Joseph, Marie Gisèle P.A. Pierre, Rigaud Duplan, Serge Charles, Robert Augustin, Hector Denis, Adeline Vaval Dauphin, etc

Deux ans plus tard en 1977, l'École moyenne de techniciens géologues (EMTG) fut créée en vue de former des Techniciens Géologues destinés à intégrer les rangs de l'Institution. Elle sera ensuite transformée en École Nationale de Géologie Appliquée (ENGA). Quant à l'INAREM, il devint Secrétairerie d'État des Mines et des Ressources Énergétiques par Décret en date du 31 octobre 1978, avant de devenir Ministère par Décret du 31 octobre 1983.

En 1975, l'INAREM, qui logeait les entités techniques et administratives s'établit à Delmas 19 dans un immeuble résidentiel. Pour mieux répondre aux besoins de l'institution, ce local fut aménagé par l'Ingénieur Edouard Beaubrun et agrandi au fur et à mesure. Il revêtait un caractère historique pour avoir été le siège de plusieurs séances de négociations durant 35 ans entre 1975 et 2010, notamment avec des compagnies minières et pétrolières. À titre d'exemple, une structure interministérielle dénommée, « Commission Nationale de la Bauxite », conduisit pour l'État haïtien avec la RHM des pourparlers qui furent suivis en direct par le Président de la République à partir d'un réseau de télécommunications installé au Bureau du Coordonnateur de l'institution. Malheureusement, l'immeuble s'est effondré le 12 janvier 2010 à la suite du tremblement de terre destructeur qui a ravagé la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

En octobre 1978, l'INAREM, une fois devenu Secrétairerie d'État, fit l'acquisition d'une large portion de terrain à Delmas 33 et y construisit de nouveaux bâtiments pour loger un « Centre d'expérimentation » constitué d'un atelier de marbre, d'un Laboratoire de géologie et de chimie, d'un atelier de biogaz, d'un atelier de briquettes de charbon, d'une Direction de prospection et de recherches géologiques, et de celle des ressources énergétiques desquelles dépendaient les ateliers nouvellement créés. Le local a été inauguré le 17 septembre 1980 par le Président Jean-Claude Duvalier accompagné de M. Fritz Pierre-Louis, Secrétaire d'État au Département des Mines et des Ressources Énergétiques. L'Administration, l'augmentation du nombre des fonctionnaires et employés aidant, vinrent à occuper tout l'espace du local de Delmas 19, communément appelé « Bâtiment central » tandis que celui de Delmas 33, familièrement appelé « Centre d'expérimentation », logeait les personnels des Directions Techniques, du laboratoire et des ateliers.

Le séisme du 12 janvier 2010 a malheureusement mis à plat le bâtiment de Delmas 19, obligeant la Direction Générale et l'Administration à transférer leurs bureaux également au « Centre d'expérimentation » de Delmas 33 qui, en même temps, fut provisoirement transformé en camp d'hébergement provisoire pour les sans-abris, victimes du séisme. Ce même espace est, depuis 2023, le siège provisoire du Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP), des Facultés des Sciences (FDS), d'Agronomie et de

Médecine Vétérinaire (FAMV) et de l'École Nationale de Géologie Appliquée (ENGA) dont les locaux ont été vandalisés.

D'octobre 1978 à février 1986, l'INAREM a connu neuf (9) Ministres, à savoir, Henri P. Bayard, Fritz Pierre-Louis, Frantz Merceron, Claude Mompont, Jean E. Pierre, Frank Romain, Alix Cinéas, Michel Carl Simon, Pierre Petit ; un Secrétaire d'État, Emmanuel D. Clersaint.

À côté de ces Hauts fonctionnaires, l'INAREM a connu en son sein des femmes et des hommes ayant occupé des postes de haute responsabilité tant dans l'administration publique que dans l'administration privée, citons : René Préal qui fut Président de la République à deux reprises ; Lesly Delatour, Ministre de l'Économie et des Finances et Gouverneur de la Banque de la République d'Haïti (BRH) ; Me Rigaud Duplan, Ministre de l'Économie et des Finances et Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ; Yves Fritz Joseph, Directeur général du LNBTP ; Elise Gelin Brisson, Directrice générale à la Condition féminine puis Ministre des Affaires sociales et du Travail ; Léopold Berlinger, Président du Conseil Électoral Provisoire (CEP) ; Pierre Yvon Beauboeuf, Directeur de cabinet au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, puis Conseiller de Premier Ministre, Monique Pierre Antoine, Directrice générale du Fonds d'Assistance Économique et Social (FAES) ; Pierre-Paul Charles, à la fois un cadre du BME et un grand chroniqueur sportif, Marie Gisele P.A. Pierre, Secrétaire Générale puis, Vice-Recteur aux Affaires académiques de l'Université Quisqueya (UniQ), Dominique Boisson, Directeur de L'ENGA, puis Président du Conseil de Direction de la FDS. Sous la houlette du Consultant chimiste des Nations Unies, Yves Gosciny, le laboratoire de chimie et de géochimie de l'INAREM a joué un rôle déterminant au niveau de l'analyse des sols et des roches prélevés dans le cadre de la recherche minière menée en Haïti. Des chimistes et techniciens chimistes dévoués et expérimentés ont su mettre leurs compétences au service de ce laboratoire. Il convient de citer, Pétion Roy, Ghislaine Sylvain, Rodney Flambert, Myrtho Coquillo, Florelle Louis-Jacques, Guy Étienne, Mireille Jean-Louis, Carline Étienne, Joseph Viscièrè, Marlène Nicolas, Yola Sanon, Claude Saint Surin, Ketly Coulanges, Marc Reynold, Marie France Pierre, etc. En plus des personnalités qui ont marqué ce secteur, l'Institution a aussi bénéficié des services de secrétaires modèles qui, par la suite, ont continué à briller tant en Haïti qu'à l'extérieur du pays, notamment, Florence Anglade Étienne, Maryse Étienne Coutard, Farelle Toussaint, Josette Joseph Auguste, Margareth Jacques Denis, Michèle Toussaint, Dieulette Bastien, Monette Jean- Louis, Marie Josée Jessy Alexandre, Evelyne Derenoncourt, Marie Fannie Girault, Ruslande Lafontant, etc. On ne peut passer sous silence les chauffeurs expérimentés, tels Nivel Glémaud, Jean Sadrac, Oreste Salomon, Gérard Darbonne, Jean Mérélus, Molin Moclard, Donald Pierre- Louis (mécanicien-sondeur), Hébert Ambroise, Daniel Saint-Louis, Oscar Louis, etc.



Au départ du Président Jean-Claude Duvalier en février 1986, un décret daté du 1er août 1986, institua le Bureau des Mines et de l'Énergie (BME) qui fut placé sous la tutelle du Ministre des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC). Cette structure, opérationnelle jusqu'à présent, allait remplacer le Ministère des Mines et des Ressources Énergétiques.

Le bâtiment qui logeait l'INAREM à Delmas 19 servit de local au BME qui continua à être le siège de négociations minières et énergétiques menées entre l'État haïtien et plusieurs compagnies minières.

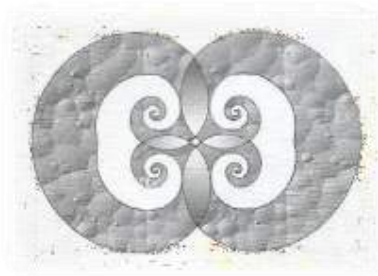
En 1991, il a été procédé à l'inauguration du laboratoire de géologie qui est venu compléter celui de chimie qui fonctionnait depuis 1975. Suite au séisme du 12 janvier 2010 survenu en Haïti, le Conseil d'Administration du Bureau des Mines et de l'Énergie (BME), présidé par le Ministre des TPTC, a créé au sein de l'institution, par décision en date du 7 février 2011, une nouvelle structure dénommée Unité Technique de Sismologie (UTS) qui aura pour mission de surveiller la sismicité locale et régionale, centraliser et archiver les données sismologiques à des fins de recherche en Sciences de la Terre, contribuer à l'information préventive et œuvrer à la prise en compte de l'aléa sismique dans le cadre de la reconstruction du pays. Au début de l'année 2000, pour répondre aux besoins des recherches dans le Nord, un Bureau régional fut construit au Cap-Haïtien, dans la zone de Carrefour La Mort. Ce Bureau fut transformé plus tard en Direction Départementale du Nord (DDN).

Le premier Conseil d'Administration du BME était constitué du Ministre des TPTC, le Colonel Jacques Joachim, de Pierre Mathurin, Directeur général et de l'ingénieur Weiner Aubourg, membre. Les premiers Directeurs furent : Claude Prépetit, Directeur de la géologie et des mines, Wilfrid Saint-Jean, Directeur des ressources énergétiques et Eliott Desruisseaux, Directeur administratif. La nouvelle structure connut deux Secrétaires d'État, Rockefeller Guerre et Jean Jaunasse Élysée. De 1986 à 2025, le BME a connu dix (10) Directeurs généraux, Pierre Mathurin, Emmanuel D. Clersaint, Briand Lafalaise, Marie Gisèle P.A. Pierre, Pierre Yvon Beauboeuf, Dieuseul Anglade, Geffrard Jean, Dieuseul Anglade, Ludner Remarais et Claude Prépetit en fonction depuis 2016. Pendant cette période, plusieurs Directeurs techniques et administratifs ont été nommés : Saint Louis Mildor, Paul Aubert Sanon, Wilfrid Saint-Jean, Bétonus Pierre, Jean-Robert Altidor, Guillard Janvier, Jean Moïse Étienne Maindron et Marie Nicole Dieudonné. Le Service juridique a toujours été sollicité, depuis la création de l'INAREM jusqu'au BME, il a connu plusieurs conseillers juridiques de grande renommée dont Maîtres Rigaud Duplan, Serge Charles, Robert Augustin, Thercius Préval, Léon Saint-Louis et Jean Eneld Henry. Le Conseil de Direction, en 2025, est ainsi constitué : Claude Prépetit, Directeur général, Louis Honoré Pierre, Conseiller technique,

Hermin Jean Louis, Directeur des mines et carrières, Samuel Génée, Directeur de la géologie et des risques géologiques, Jean Robert Altidor, Directeur des ressources énergétiques, Marie Nicole Dieudonné, Directrice administrative et Jean Eneld Henry, Responsable du Bureau Exécutif. Le Président du Conseil d'Administration du BME, en 2025, est l'ingénieur Raphaël Hosty, Ministre des TPTC.

Un demi-siècle d'existence dans la vie de l'Institution destinée à gérer le secteur minier et énergétique haïtien représente à la fois de grandes opportunités et des défis majeurs : doter le pays d'une structure adéquate devant aboutir à une meilleure connaissance et utilisation de ses ressources minérales, faire face à un défi complexe en tenant compte des multiples objectifs à atteindre et des soubresauts politiques que vit le pays depuis 1986. Pour s'épanouir, le secteur minier et énergétique a besoin d'abord, d'une stabilité politique et d'un climat de sécurité susceptibles de garantir les investissements miniers qui sont à la fois élevés et risqués et ensuite, de volonté politique, de vision, de ressources humaines qualifiées, de budget adéquat, de structures administratives fortes, de cadres légaux et fiscaux clairs et attractifs.

Cinquante (50) ans plus tard, le secteur minier et énergétique haïtien se retrouve à la croisée des chemins. À la lumière des nombreuses expériences déjà vécues, des choix judicieux de fonctionnement et des plans stratégiques de développement s'imposent. Que l'État et le peuple haïtiens, dans les plus prochaines années, commencent à bénéficier enfin des retombées positives de l'exploitation minière dans le pays, recueillant ainsi les fruits combien mérités des semences mises en terre depuis 1975, pour un développement durable basé sur l'utilisation intelligente, patriotique et responsable des ressources minérales.



Le Président et ses Ministres des Mines de 1975 à 1986

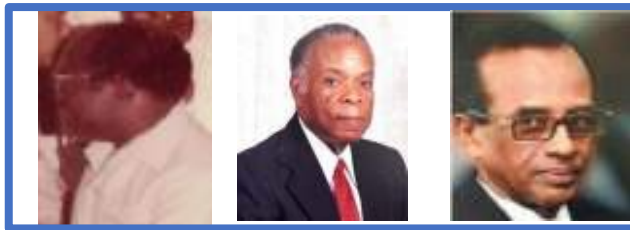


Jean-Claude Duvalier Henri P. Bayard Fritz Pierre-Louis Frantz Merceron Franck Romain



Claude Mompoint Michel C. Simon

Secrétaires d'Etat INAREM /BME



Emmanuel D. Clersaint Rockfeller Guerre Jean Jaunasse Elysée

Directeurs Généraux du BME de 1986 à 2025



Pierre Mathurin Emmanuel D. Clersaint Briand Lafalaise Marie Gisèle P.A Pierre Pierre Yvon Beauboeuf Dieuseul Anglade



Geffrard Jean Dieuseul Anglade Ludner Remarais Claude Prépetit

Cadres, professionnels techniques et administratifs de l'INAREM au BME



Gaston Georges Jr Michel C. Simon Pierre Mathurin Fritz Pierre-Louis Rigaud Duplan Pétion Roy



Jean René Destin Pierre Paul Charles Hector Denis Robert Augustin Lesly Delatour Karl Voltaire



Adeline V. Dauphin Gérard Nau Briand Lafalaise Yves Fritz Joseph Marie Gisèle P.A. Pierre Jean Guy Rigaud



Claude Bouchereau Therclus Préval Violette Desrosier Antilus Loctamard Suzie Nonez Emmanus Dorval René Garcia Préval



Dieuseul Anglade Louis Honoré Pierre Claude Prépetit Fritz Rameau Laïsner Jean-Charles Saint Louis Mildor



Roberte Momplaisir Léopold Berlangier Claude Jean Poix Wilfrid Saint-Jean Marie Carmelle Riché Jocelyn David



Bétonus Pierre Dominique Boisson Nicole Dieudonné Georges Nérette Marcel Dominique Georges Michel



Pierre Yvon Beauboeuf Saint Louis Mildor Elise B. Gelin Kettleen Florestal Léon Saint-Louis Weiner Aubourg Simone D'Meza



Pierre Philippe Jean Lemane Vaillant Jean Robert Altidor Rodney Flambert Gullard Janvier Hermin Jean Louis



Geffrard Jean Simone D'Meza Julon Porchette Myrtho Coquillo Helliot Amilcar Hildegonde Cénatus

Florelle Louis-Jacques Philippe Destiné



Jean Marie Rigaud Danièle Lustin Mester Marcelin Nicolas Allien Yvon Acloque Viviane Lafalaise Paul A. Sanon



Maryse E. Coutard Jean Eneld Henry Elliott Desruisseaux Jean Moïse Maindron Daniel Lajoie Ersy Hall Sendaly Toussaint





Jean-Mick Deshommes Dieujuste Siméon Marc Reynold Macly Jeannite Camesuze Bonheur Miralda Calixte Ludmillard Nicolas



Kismide Pierre Wesly Charitable Sophia Ulysse Miguel Lamartinière Alina Morose Christine Dorval



Margareth Jacques Florence Étienne Michèle Toussaint Dieulette Bastien Fannie Girault Maryse Coutard Monette Jean-Louis



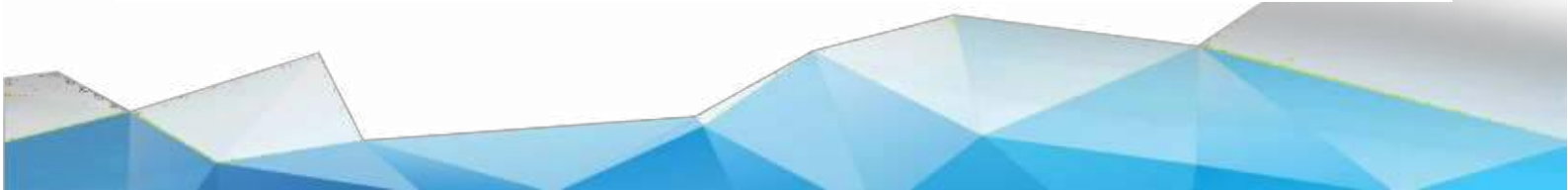
Florence Lafalaise Evelyne Derenoncourt Jessy Alexandre Margarette Gornelle Myana Ernest Vernette Jean-Charles Gardine Claude



Erol Saintil Jemps Dozil Phédy Jean Marceau Jean Baptiste Obert Desliens Volny Augustin



Marie José Charles Edouard Brun Joël Pratt Viviane Joseph Ghislaine Magny Robert Laroche





Techniciens de l'atelier de marbre



Claude St Surin Yola Sanon



Sultan Gervilus Jean Mary Nathan



Nivel Glémaud Oscar Louis Daniel Saint-Louis Ronald Germain Francky Jean Paul Eugine Joseph Davilia Antoine



Carole Prosper Ernest Enel Patrick Batard Heliene Gervilus Exumé Fritzner Tamara Jean Sherline Toussaint

Comité de commémoration du 50^{ème} anniversaire



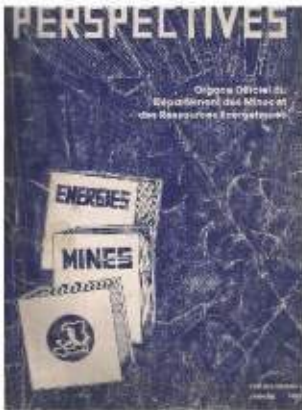
Claude Prépetit Louis Honoré Pierre Hermin Jean Louis Samuel Génée



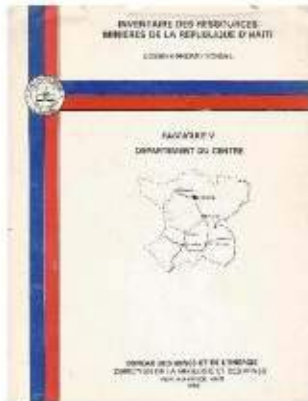
Nicole Dieudonné Jean Eneld Henry Jean Robert Altidor Bétonus Pierre



Les outils de communication



Perspectives (1982)



Fascicule (1992)



Publication (1998)



Dépliant (2012)



Carte et Notice (2018)



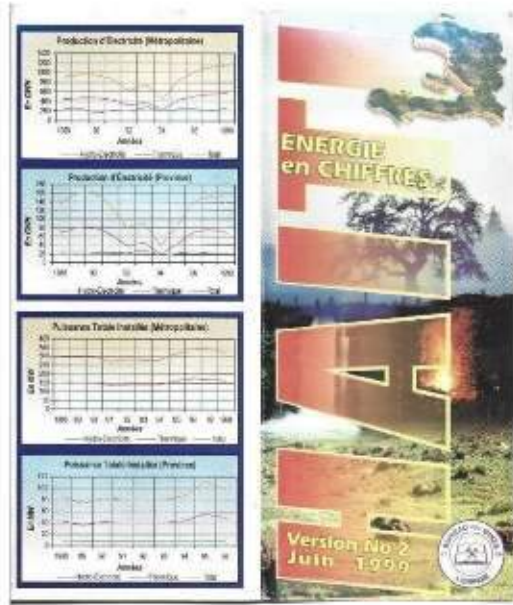
Synergies (1999)



Profil (2003)



Géominergie (2022)



Énergie en chiffres (1999)



Site internet du BME : www.bme.gov.ht

Bâtiments de l'INAREM au BME



Bâtiment de l'INAREM et du BME de 1975 à 2010 (Delmas 19)



Bâtiment effondré en 2010



Bâtiment de l'INAREM et du BME de 1980 à date (Delmas 33)



Bâtiment de l'INAREM et du BME de 1980 à date (Delmas 33)



Bureau de la Direction Départementale Nord (DDN) du BME



Laboratoire de chimie et de géochimie de l'INAREM et du BME



Laboratoire de géologie du BME

Coopération internationale



CARE-HAITI: Conservation et substitution d'énergie / Synergies

GEF / Fonds pour l'Environnement Mondial: Inventaire des GES

USAID /CHEMONICS : Programme de technologies de cuisson propre



ESMAP/WORLD BANK : Energie domestique



PURDUE University : Marqueurs GPS



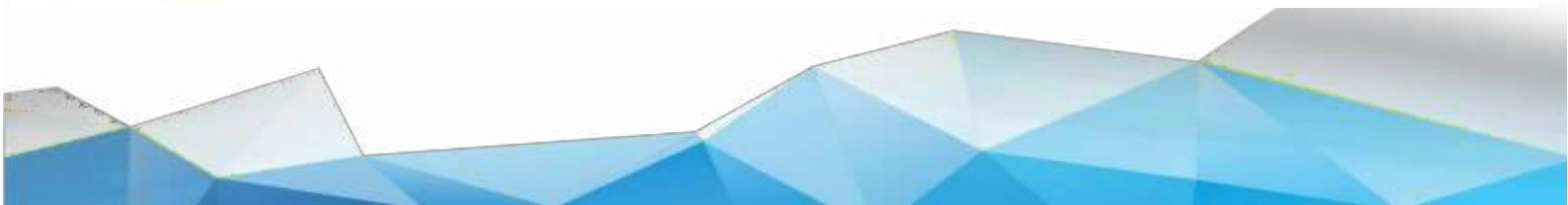
PNUD

AIEA : Planification Energétique



USGS : Surveillance sismique en Haïti

Installation d'un CBS à l'UTS/



Quelques faits marquants de l'évolution du Secteur minier et énergétique en Haïti¹

I. Aperçu historique

De 1804, An premier de l'Indépendance à 1939, sans compter l'exploitation du guano de la Navase par une compagnie américaine, la République d'Haïti n'a connu que deux tentatives d'exploitation minière, la première par Henry Thomasset à la Grande Rivière du Nord (1902-1915) et la seconde par la Haity Mines Company dans la région de Terre Neuve avant 1920. Entre 1939 et 1957, le territoire national fit l'objet d'importantes recherches minières et pétrolières.

Si les résultats furent négatifs pour les hydrocarbures, la recherche minière, pour sa part, aboutit à l'ouverture de deux mines : une exploitation de bauxite, conduite par la Reynolds Haitian Mines (RHM), près de Miragôane (production : 13 millions de tonnes de 1957 à 1982) et une exploitation de cuivre, opérée par la Société d'Exploitation et de Développement des Ressources Naturelles d'Haïti (SEDREN) (production 1.5 millions de tonnes à 2% de cuivre de 1960 à 1971) (Prépetit, 1997). Au cours de cette même période, il convient aussi de noter la fin de la production de briques d'argile à Labaudrie dans la plaine de l'Arcahaie, une diminution significative de la production de chaux, le début de la production intensive de sable à partir des calcaires broyés de la zone de faille de Laboule, au sud de Port-au-Prince (Maurrasse & Pierre Louis, 1980) ainsi que l'exploitation des calcaires et des marnes à Source Matelas, par la compagnie « Le Ciment d'Haïti, SA » qui arrêta ses opérations en 1994. Les carrières de cette compagnie produisaient en moyenne 280.000 tonnes de calcaire et 60.000 tonnes de marne par an (Prépetit, 1997).

En 1972, débuta une intense activité de recherche géologique, minière et pétrolière. Cette activité fut cofinancée par l'État haïtien et certaines agences de coopération multilatérales et bilatérales, d'une part et par des compagnies minières et pétrolières privées, d'autre part. Plusieurs études géologiques furent réalisées notamment, par des universitaires. Parmi ces travaux, on peut citer, à titre d'exemples, ceux du géologue américain d'origine haïtienne, le Dr Florentin Maurrasse² (1973, 1976 et 1982), sur les affleurements de la croûte caraïbe dans la Presqu'île du Sud et la nouvelle version de la carte géologique de la République d'Haïti à l'échelle 1/250.000, préparée dans le cadre des activités de la Direction de la géologie et des mines par des géologues haïtiens et étrangers, entre 1983 et 1987.

Les recherches minières mirent en évidence un potentiel minéral inconnu jusqu'alors le potentiel métallique est constitué principalement d'or, d'argent et de cuivre. Il a été mis en évidence par des campagnes de prospection géochimique et de sondages exécutées en collaboration avec le PNUD, entre 1973 et 1979, dans le cadre des projets HAI/72/002, HAI/74/019, et HAI/77/001.

Les résultats de ces travaux ont été consignés dans une carte gîtologique à l'échelle 1/200.000 (Nicolini, 1980). Un potentiel non métallique assez important a été révélé par les travaux effectués notamment avec la collaboration de l'ONUDI, projets HAI/79/007,

HAI/87/005. Il est constitué principalement de calcaire marbrier, de granodiorite, de carbonate de calcium pur, de pouzzolane, de marnes et d'argiles (Bouchereau & Lafalaise, 1980).

Les détails relatifs à ce potentiel se retrouvent dans les documents et rapports relatifs aux projets de recherche minière, consignés dans les archives du Bureau des Mines et de l'Energie et dans un document spécifique de cette institution³. (BME,1992)

À partir de 1974, l'État a pris des initiatives importantes au niveau législatif et pour la mise sur pied de structures de contrôle de la recherche et des exploitations. En octobre 1974, parut une nouvelle loi minière et fut créée une Section de géologie appliquée à la Faculté des Sciences de l'Université d'État d'Haïti. En novembre, la République d'Haïti fit son entrée dans l'Association Internationale de la Bauxite (IBA) et établit des liens de coopération technique avec la Jamaïque dont la production de bauxite et l'industrie de l'alumine sont parmi les plus importantes du monde. Ces initiatives permirent d'augmenter les revenus de l'État en provenance de la bauxite (de moins de trois millions (3,000000,00) de dollars en 1973 à plus de vingt millions (20,000,000,00) de dollars américains à la fermeture de la mine en 1982 (Archives BME). L'Institut National des Ressources Minérales (INAREM) fut créé le 25 mars 1975 avec pour mission la gestion des ressources minérales et des ressources énergétiques du pays.

II. Mesures législatives, fiscales et institutionnelles

À partir de la présidence de Fabre Nicolas Geffrard, se manifesta au sein de plusieurs gouvernements, ce, jusqu'à nos jours, un désir de connaître le potentiel minier haïtien, d'en contrôler l'exploitation et de garantir à l'État des revenus tirés de l'industrie extractive. Dans cet objectif, se succédèrent plusieurs mesures législatives, fiscales et institutionnelles, à savoir :

a. Mesures législatives

Du point de vue de la législation, on entend par mine les exploitations de minéraux métalliques, de substances fossiles autres que les hydrocarbures liquides ou gazeux, ou de toutes autres substances minérales identifiées comme telle par la loi. Les exploitations des substances minérales non métalliques sont régies par la loi sur les carrières, à moins que le législateur n'en décide autrement. Les différentes lois régissant le domaine minier qui se sont succédées sont : la loi du 28 novembre 1860, la loi du 14 février 1919, la loi du 20 décembre 1943, la loi du 22 février 1968, la loi du 10 octobre 1974 et la loi du 3 mars 1976. Cette dernière est toujours en vigueur en ce qui a trait aux dispositions régissant les mines et les hydrocarbures⁴. Les carrières, pour leur part, sont actuellement régies par le décret du 2 mars 1984 (Prépetit, 1997).

b. Mesures fiscales

Les redevances fiscales relatives aux exploitations des ressources minérales et énergétiques sont fixées par les conventions prévues à cet effet par la loi pour les

exploitations minières et pour celles des hydrocarbures. À cet égard, aucune disposition particulière n'existe pour les carrières⁵.

c. Mesures institutionnelles

Jusqu'en 1943, aucune administration particulière n'était prévue pour la gestion du secteur minier. Le décret-loi du 20 décembre 1943 créa le Bureau des Mines qui fut placé sous la tutelle du Secrétaire d'État des Travaux Publics. Le décret du 22 février 1968 remplaça le Bureau des Mines par le Service de la Géologie et des Mines qui fut placé sous la tutelle du Secrétaire d'État de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural.

Avec le décret du 25 mars 1975, le Service de la géologie et de mines fut remplacé par l'Institut National des Ressources Minérales (INAREM) placé sous l'autorité directe du Président à vie de la République. Le décret du 31 octobre 1978 transforma l'INAREM en Secrétairerie d'État des Mines et des Ressources Énergétiques qui, elle-même, fut restructurée par le décret du 31 octobre 1983 sous le nom de Ministère des Mines et des Ressources Énergétiques (MMRE). Le décret du 1er août 1986 remplaça le MMRE par le Bureau des Mines et de l'Énergie (BME), organisme autonome à caractère administratif et scientifique fonctionnant sous la tutelle du Ministère des Travaux publics, Transports et Communications (Prépetit, 1997).

III. Activités d'exploitation minière en Haïti

a. Ressources métalliques

Depuis l'arrêt des opérations de la Reynolds Haitian Mines (RHM) à Miragoâne, en 1982, Haïti ne compte plus d'activités minière portant sur l'extraction de minéraux métalliques. Parmi les sociétés qui pourraient raviver ce secteur dans les plus brefs délais, il convient de citer :

- La Société minière Ste-Geneviève-Haïti, S.A., formée en 1995 essentiellement par les sociétés canadiennes Ressources Ste-Geneviève Ltée et Ressources KWG, Inc. qui avaient sollicité du Bureau des mines et de l'énergie, en novembre 1994, et obtenu, en avril 1995, cinq (5) permis de prospection minière localisés dans le Nord-Est d'Haïti.
- La Société minière Citadelle, S.A, issue d'un consortium formé en 1994 entre la société canadienne Ressources Sainte Geneviève Ltée et la Géominérale d'Haïti S.A.

Les résultats des études conduites entre 1975 et 1990 par l'INAREM et le Groupe allemand BGR et entre 1983 et 1987 par le Fonds Auto Renouvelable des Nations Unies pour l'exploration des Ressources Naturelles (FARNUERN) ont été largement mis à contribution par ces deux sociétés.

Les travaux qui furent entrepris dans le Nord-Est par les ingénieurs et géologues du Groupe Ste-Geneviève ont confirmé les données relatives au potentiel minier du Nord-Est. Aussi, conformément à la loi minière, le Groupe Ste-Geneviève devint Société minière Ste-Geneviève-Haïti, S.A, et entreprit de négocier avec l'État haïtien une convention minière, tout comme la Société minière Citadelle, S.A.

Les deux (2) sociétés, remplissant les conditions fixées par la loi minière en vigueur, signèrent avec l'État haïtien, le 3 février 1997, dûment représenté par les deux ministres du Gouvernement, autorisés à cet effet par deux Décisions du Conseil des ministres, la première, une « Convention minière en vue de la réalisation de travaux de recherches et d'exploitation à Douvray, Blondin et Faille dans le Nord-Est », et la deuxième, une Convention minière en vue de l'exploitation des gisements auro-argentifères de Grand-Bois et de Morne Bossa dans le Nord d'Haïti ».

Ces deux (2) conventions, dûment signées au nom de l'État haïtien par les ministres compétents du Gouvernement, comme dessus est dit, assorties de décrets de sanction y relatifs, comme prévu par la loi minière, furent publiées plus de huit (ans) après leur signature, soit, le 3 mai 2005, dans le Spécial No 3 du Journal officiel de la République d'Haïti « Le Moniteur ».

Ces deux (2) sociétés, ainsi que la Newmont Corporation et la Marien Mining, S.A. qui travaillaient également dans le Nord et dans le Nord-Ouest, ont dû interrompre leurs activités vers la fin de l'été 1997 en raison d'inconvénient sur le terrain, alors que la Citadelle S.A. qui, suite à la réalisation de l'étude de faisabilité du projet d'exploitation du gisement de Grand-Bois, près du Limbé, s'apprêtait à entamer celle du gisement de Morne Bossa. La situation est demeurée inchangée jusqu'à la publication desdites conventions minières à l'initiative du gouvernement de Latortue.

A la faveur de ce réjouissant événement, la Société minière Ste-Geneviève-Haïti, S.A. installa son nouveau siège social à Port-au-Prince et prit toutes les dispositions nécessaires pour relancer ses opérations minières dans le Nord-Est au début de l'année 2007. Sur ces entrefaites et suite au départ de deux sociétés canadiennes et à l'ouverture de l'actionnariat de la Ste-Geneviève à des Haïtiens de l'intérieur et de la diaspora, la Société changea de nom en octobre 2008 et devint Société minière du Nord-Est, S.A. avec pour sigle SOMINE.

Les travaux, relancés en 2007, culminèrent avec la réalisation, en juin 2012, des études de faisabilités relatives à l'exploitation des gisements d'or de Faille B et de cuivre de Douvray localisé dans le Nord-Est d'Haïti, lesquelles ont été déposées en août 2012 au Bureau des mines et de l'énergie en vue de l'octroi de deux (2) permis d'exploitation minière, comme le prévoit la loi minière. Ces deux (2) permis d'exploitations minière ont été effectivement octroyés en novembre 2012 à la SOMINE, ci-devant Société minière Ste-Geneviève-Haïti, S.A.

Dans l'intervalle, suite au dépôt de l'étude de faisabilité relative à l'exploitation du gisement auro-argentifère de Grand-Bois, un permis d'exploitation minière fut accordé également à la Société VCS Mining qui avait fait l'acquisition des droits y relatifs de la Société minière Citadelle, S.A.

Ces deux (2) sociétés, ainsi que d'autres attendent la levée de la suspension des activités minières décidée par l'autorité compétente au début de l'année 2013, soit depuis plus de 12 ans, pour procéder au lancement des travaux de recherches et d'exploitation minière dans le Nord, le Nord-Est et le Nord-Ouest d'Haïti.

b. Ressources énergétiques

Dans le domaine des ressources énergétiques, les résultats négatifs qui ont marqué jusqu'à présent les recherches d'hydrocarbures et les études géothermiques ne permettent pas d'envisager une exploitation de ressources de ce type dans un proche avenir⁷. Quant au lignite de Maïssade, bien qu'une réserve assez intéressante, indiquant la possibilité de production d'électricité, ait été prouvée, il n'existe pas de plan pour son exploitation dans le court terme.

c. Ressources non métalliques

L'exploitation des minéraux non métalliques est à l'heure actuelle la seule activité minière en cours dans le pays. À part les exploitations de pierres marbrières par la compagnie INMARH S.A8 (environ 500 m³ de blocs par an pour une production de 17.500 m² de carreaux de marbre) et l'exploitation semi-artisanale de l'argile par la compagnie ARGICERAM à Hinche et à l'Arcahaie, la production de minéraux non métalliques en Haïti est constituée de granulats et de roches destinés à la construction immobilière et aux travaux publics.

Cette production annuelle, d'un volume estimé à 2 millions de m³, se concentre principalement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince qui produit à elle seule environ 1.5 million m³ (Prépetit, 1997 ; BME,1997)⁹

De par sa nature, l'industrie extractive est considérée comme l'une des plus polluantes et des plus nuisibles à l'environnement. En Haïti, l'absence de normes environnementales et d'exploitation, la faiblesse des services techniques de contrôle et de l'appareil judiciaire ont eu pour conséquence le développement d'exploitation anarchique de carrières qui constituent un risque majeur pour l'environnement, pour la santé et la sécurité de la population, en général et des travailleurs des carrières, en particulier. Quotidiennement, des éboulements se produisent dans les carrières, les camions provoquent des accidents sur les routes, entraînant des morts d'hommes et des pertes importantes de matériel qui se chiffrent annuellement à plusieurs millions de dollars américains.

À titre d'exemples, on peut citer :

- 1) La dégradation du Morne l'Hôpital,
- 2) L'érosion de la Montagne du Trou d'Eau et des collines situées en piémont de la Chaîne des Matheux où se développe à vue d'œil et avec une rapidité alarmante, un processus de désertification par l'action des exploitants de carrières ;
- 3) Le développement de nombreuses ravines nouvelles qui mettent en danger la route nationale no.1 entre Bon Repos et Sources Matelas ;
- 4) L'effondrement de la route Anse Rouge-Gonaïves à la hauteur du Trou Forban où se développe actuellement une importante exploitation de sable calcaire qui, en plus de détruire un site touristique d'importance, menace de ses éboulements les usagers de la route nationale no1, qui est de loin l'axe routier le plus important du pays. Un autre exemple d'impact négatif de l'exploitation anarchique de granulats, est représenté par l'érosion des berges des rivières, comme celle de la Rivière Grise au nord de Port-au-Prince et l'érosion côtière, illustrée par celle du littoral de la ville de Saint-Marc. (BME, 1997 ; Georges & al., 1980)

IV. Politique et actions de l'État

a. Objectifs

La lecture des divers documents de planification produits par le secteur minier et l'analyse de l'action menée par les divers organismes qui, au cours des vingt-cinq (25) dernières années, ont eu la charge de sa gestion, permettent de déduire les objectifs suivants :

- 1) La connaissance du potentiel minier et énergétique du pays,
- 2) Le contrôle des activités de recherche et d'exploitation,
- 3) La limitation des nuisances et de l'impact négatif des exploitations sur l'environnement,
- 4) La maximisation des revenus de l'État provenant des activités minières,
- 5) La réduction de la facture d'importation des produits énergétiques.

b. Actions de l'État

Comme le montre la revue historique qui précède, depuis 1975, les actions des organismes chargés du secteur minier, pour compte de l'État, ont porté sur la réalisation des objectifs indiqués au paragraphe précédent tant du point de vue législatif qu'institutionnel. Les activités pour leur part ont surtout visé la connaissance et la mise en valeur du potentiel minier ainsi que la mise en opération de nouvelles exploitations. Plusieurs mesures ont été prises pour essayer de contrôler l'exploitation anarchique des carrières de sable et limiter l'impact négatif de ce type d'activité sur l'environnement. Le Bureau des Mines et de l'Energie (BME) a pris et publié régulièrement des communiqués pour demander aux exploitants de se conformer aux prescrits de la loi et mené des

campagnes de sensibilisation à l'intention des populations concernées. De plus, le BME a également pris l'initiative d'établir un modèle de réhabilitation sur le site d'une ancienne carrière à Laboule où un élégant bosquet a été aménagé.

Cet ouvrage n'a malheureusement pas pu être protégé, faute de collaboration entre les propriétaires des carrières et les représentants de l'État. De même, le programme de réhabilitation des terres exploitées par la Reynolds (reconstitution de la couche de sol arable, plantations forestières et caféières, création de pâturages en vue de l'implantation d'un élevage bovin, etc.), s'est arrêté brusquement peu avant la fermeture de l'exploitation pour des raisons administratives et institutionnelles. Le BME a intenté des actions en justice contre certains exploitants illégaux de carrières. Malheureusement, ces actions n'ont pas eu de suivi au niveau des instances judiciaires compétentes de l'État.

Pour pallier la faiblesse de la législation en vigueur, des mesures spéciales visant à réduire l'impact négatif des exploitations sur l'environnement et procéder à la réhabilitation des zones exploitées, sont prévues dans les dernières conventions minières signées par l'État haïtien le 3 février 1997 avec la Société Minière Citadelle SA et la Société minière Sainte Geneviève- Haïti, SA. Les normes utilisées dans ces conventions sont comparables à celles régissant les activités minières dans des pays industrialisés comme le Canada qui est un des pays d'avant-garde dans ce domaine. Un nouveau projet de loi minière et une autre sur la taxation des carrières ont été préparés pour être prochainement soumis à l'examen et au vote du parlement.

V. Les Contraintes¹⁰

Le développement du secteur et la solution des problèmes qu'il engendre, notamment, en ce qui a trait à l'environnement, se heurtent à certaines contraintes qu'il est nécessaire d'identifier :

Sur le plan politique :

- 1) Absence d'une politique minière définie au niveau du gouvernement ;
- 2) Manque de coordination de l'action des différents organismes publics dont les domaines de compétence touchent directement ou indirectement le secteur minier ;
- 3) Faiblesse de l'appui des instances dirigeantes aux institutions et agents chargés de faire respecter les lois.

Sur le plan institutionnel :

- 1) Manque de moyens financiers pour assurer la poursuite des études géologiques, le suivi des travaux de recherche exécutés par les compagnies privées et le contrôle des exploitations ;
- 2) Inexistence de structures déconcentrées dans les régions où se déroulent les opérations ;
- 3) Manque de matériel ;

- 4) Manque de moyens pour faire respecter les lois ;
- 5) Manque de personnel qualifié, causé par le départ volontaire de beaucoup de cadres compétents au cours des douze (12) dernières années et difficulté de recruter de nouveaux cadres en raison du faible niveau des salaires pratiqués dans la fonction publique.

Au niveau des exploitations :

- 1) Absence de normes nationales en matière d'exploitation, de sécurité, de protection et de réhabilitation de l'environnement ;
- 2) Absence d'un plan directeur pour l'approvisionnement du marché en matériaux de construction ;
- 3) Manque de compétence technique et de connaissance des lois régissant la matière au niveau des exploitants de carrières ;
- 4) Coût des équipements et difficultés d'accès au crédit, particulièrement pour les petits Exploitants ;
- 5) Taille réduite et nombre très élevé des exploitations de carrières ;
- 6) Manque de coordination entre la Direction générale des Travaux publics et le BME dans la recherche et l'exploitation des bancs d'emprunt utilisés pour alimenter les chantiers de travaux publics et réparer les routes.

VI. Perspectives

Au regard du potentiel connu et des possibilités qu'offre sa configuration géologique, Haïti, sans être un pays à vocation minière, pourrait compter sur ses ressources minérales comme support à son développement économique. Cependant, l'exiguïté du territoire liée à la forte densité de la population, ainsi que le relief escarpé associé à la très grande altération des formations éruptives, constituent, entre autres, de sérieuses contraintes à tout développement futur de ce secteur que l'on ne devrait envisager que dans le cadre d'un plan général de redressement de l'économie et d'aménagements du territoire.

Note de la rédaction (Ndlr)

¹« Quelques faits marquants de l'évolution du Secteur minier et énergétique en Haïti », c'est le titre d'un article écrit par un ancien cadre de l'INAREM, devenu Directeur général de l'institution, Gaston Georges, Jr, et publié en juin 1998 dans la revue Econet du PNUD en Haïti. Pour respecter l'opinion de l'auteur, l'article a été reproduit tel quel, mais, complété par des annotations en fin de page pour l'actualiser en 2025.

² « Le Premier Colloque sur la Géologie d'Haïti » fut organisé à la Faculté des Sciences de l'UEH à l'initiative du Ministre Fritz Pierre-Louis et placé sous la direction du Professeur Florentin Maurrasse, Fondateur et Directeur du Département de Sédimentologie de Florida International University (FIU).

³ Les travaux de recherche minière en Haïti ont fait l'objet d'une Synthèse géologique réalisée en 1987-1988 en cinq (5) volumes par le consortium BRGM-BEICIP après appel d'offres international lancé en 1985 par l'INAREM à la faveur d'un financement de la BID.

⁴ Un avant-projet de loi minière a été élaboré en 2013 en vue de remplacer celle de 1976 en vigueur avec pour objectif de définir les principes et les conditions généraux suivant lesquels devront s'exercer les activités de prospection, de recherche et d'exploitation des Substances Minérales et énergétiques sur tout le Territoire de la République d'Haïti. Cet avant-projet de loi minière tient largement compte des nouvelles réalités et exigences de l'industrie minière tant sur le plan national qu'international. Malheureusement, il n'a pas fait l'objet d'un vote par le Parlement haïtien jusqu'à date.

⁵ Une Loi de finances relative aux exploitations des carrières de granulats, publiée en 2012, stipule que l'exploitant d'une carrière est assujéti à une taxe de 10 % de son chiffre d'affaires et aura à payer chaque année un droit de 50 000,00 gourdes pour la validité de son permis d'exploitation. De plus, une éco-redevance de 150,00 gourdes sera prélevée, par chargement, sur les camions poids lourds de huit (8) tonnes (12 m³) et plus, et de 100,00 gourdes sur ceux de moins de huit (8) tonnes. Les camionneurs transportant des bancs d'emprunt paieront à l'État haïtien une redevance de 15,00 gourdes par mètre cube. Elle sera prélevée par l'exploitant.

⁶ Bien que les Conventions minières aient été négociées et signées en 1997, les formalités pour l'octroi des permis d'exploitation n'ont été satisfaites qu'en 2012 après publication en mai 2005 des dites Conventions préalablement sanctionnées dans le Journal Officiel Le Moniteur. Suite à l'octroi de ces permis d'exploitation minière en 2012, le Sénat a pris une résolution non contraignante le 13 février 2013 demandant à l'Exécutif de surseoir sur la mise en exécution de ces Permis.

⁷ Six (6) permis de prospection d'hydrocarbures furent octroyés à la compagnie pétrolière « PÉTROGAZ HAÏTI, S.A » en date du 20 décembre 2012 et couvrant les Départements de l'Ouest, des Nippes et de la Grand' Anse. Ces Permis n'ont pas eu de suite après une tentative de forage sur le site de Ganthier.

Quatre (4) permis de prospection d'hydrocarbures furent concédés à la compagnie « PARET PETROLEUM S.A » en date du 13 juillet 2016 et couvrant les Départements du Nord, du Plateau Central et de l'Artibonite. La Compagnie n'a jamais donné suite aux engagements pris dans le cadre de ses permis après avoir atteint sans succès 232 mètres de profondeur dans un forage localisé à Boucan Carré.

⁸ Entre 1984 et 1988, plusieurs sites ont fait l'objet d'extraction de blocs pour alimenter l'usine de production d'INMARHSA située à Port-au-Prince.

⁹ L'exploitation des granulats uniquement dans le Département de l'Ouest durant l'année 2018 a été estimée à environ 2 millions de m³, soit 60 % de matériaux de montagnes (1 200 000 m³) et 40 % prélevés dans les rivières (800 000 m³).

¹⁰ Parmi les contraintes au développement du secteur minier haïtien, il convient de signaler la présence sur le terrain d'un regroupement d'organisations de la société civile et de membres d'une ONG du Québec dénommés CONCERTATION POUR HAÏTI (CPH) fondée en 1994, laquelle dénonce avec « Le Collectif Justice Mines ou Kolektif Jistis Min an Ayiti (KJM) » toute initiative prise pour élaborer une nouvelle loi minière ou entamer le processus d'exploitation minière en Haïti.

